

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 30 octobre 2023 - 1 €

N° 55

Tonnerre à Gaza

Qu'est-il ressorti de la visite du président Macron à Israël et dans la région les 24 et 25 octobre ? L'envoi de notre plus grand bâtiment naval après le porte-avions : un bâtiment de projection et de commandement (BTC), en réalité un porte-hélicoptères. La Marine nationale en dispose de trois : le Tonnerre, le Mistral et le Dixmude. Deux autres initialement vendus à la Russie ont été cédés à l'Égypte.

Quelle est la mission du Tonnerre ? Sa devise : « Si vis Pacem, para Tonnerre ». Une mission humanitaire : l'aide en médicaments ou en besoins essentiels s'ajouterait à celle d'urgence transportée par air côté égyptien et qui semble-t-il prendrait place dans une longue file d'attente ; un hôpital de campagne, qui avait déjà servi lors de l'explosion du port de Beyrouth. Imagine-t-on des hélicoptères de l'armée française aller récupérer des victimes des bombardements de la Bande de Gaza pour venir les soigner sur le Tonnerre ?

La présence navale française pose d'autant plus de questions qu'elle vient s'amarrer aux côtés d'un formidable déploiement de l'US Navy avec le plus gros de ses porte-avions auprès duquel le nôtre, le Charles-de-Gaulle, fait pâle figure, et bientôt sans doute d'un second, entouré d'une véritable escadre, 15 000 hommes au total. Le risque pour la France est de ne faire que de la figuration. La mission américaine n'est pas

humanitaire mais dissuasive, éviter un affrontement généralisé entre Israël et l'Iran, contenir la guerre dans la seule Bande de Gaza, encadrer le plus étroitement possible l'intervention israélienne. Biden avait personnellement pris part à une réunion du cabinet de guerre.

Par ce geste symbolique, la France fait la preuve de son impuissance. Dès son entrée en fonction, Emmanuel Macron, qui n'avait aucun antécédent au Proche-Orient, a suivi les initiatives américaines, conduites par le gendre de Trump, Jared Kushner, et qui ont mené aux accords d'Abraham. Il avait fait le constat que la France ne disposait d'aucune marge de manœuvre, ni en Israël ni

auprès des Palestiniens. On s'en remettait à nos relations dans les Émirats ou auprès des Saoudiens.

Le président aura attendu deux semaines avant de se rendre sur le terrain et arriver bon dernier après tous ses homologues européens agissant en ordre dispersé. Il avait le choix : ou bien comme eux se précipiter pour la photo, ou bien ne pas se déplacer du tout. Chaque option avait ses partisans et ses détracteurs. Il a coupé la poire en deux. Il était exclu qu'il puisse peser sur les décisions du cabinet de guerre israélien. Il était également hors de question qu'il s'en désolidarise. S'en tenir au plan humanitaire manifeste l'absence totale de politique.

La politique arabe de la France fut longtemps un mythe. Mais ce mythe ne fut pas dénué d'efficacité entre 1967 et 2005. Il ne reste même pas la nostalgie. Rien ne l'a remplacée.

Dominique Decherf

SOMMAIRE

P. 1 : Tonnerre à Gaza. P. 2 : Macron sur le pont. – Chine : les religions instrumentalisées. P. 3 : Lectures. P. 5 : La langue française – P. 6 : Un plan anti-émeutes. – Or gris. P. 7 : Pac. – Chalets. P. 8 : De nouveaux impôts. P. 9 : Autosquatt. – « L'odeur de la guerre. » P. 10 : Une dynastie royale aux antipodes. P. 12 : Colloque Maurice Barrès.



■ **Gaza** : Lors de son voyage en Israël, Territoires palestiniens, Jordanie et Égypte, du 24 au 26 octobre, le président Macron a annoncé l'envoi du navire-porte hélicoptères Tonnerre, accompagné de deux frégates, dans la région pour seconder les hôpitaux de Gaza. Il comporte un hôpital de 69 lits avec deux blocs opératoires. Alors que Tsahal a coupé les communications numériques de Gaza, Elon Musk a proposé de les rétablir pour des organisations humanitaires grâce à ses satellites Starlink.

■ **États-Unis** : Le républicain Mike Johnson, proche de Donald Trump, a été élu speaker de la Chambre des représentants le 25 octobre avec 220 voix sur 435.

■ **États-Unis** : Un tireur fou de 40 ans, réserviste de l'armée, a tué au moins 18 personnes et en a blessé entre 50 et 60 le 26 octobre dans un bowling et un bar-restaurant à Lewiston dans l'État du Maine le 23 octobre. Le 27 octobre, la police a retrouvé le corps de l'assassin qui s'était suicidé par balle.

■ **Maroc** : La tempête « Bernard » a balayé le Maroc les 22 et 23 octobre, faisant de nombreux dégâts notamment entre Casablanca et Agadir.

■ **Mexique** : Le 27 octobre, l'ouragan Otis, de force 5 avec des vents à 250 km/heure, a provoqué d'énormes dégâts dans la cité balnéaire d'Acapulco. Un premier bilan fait état d'une cinquantaine de morts. Les images de scènes de chaos et de pillage des grands magasins éventrés ont fait le tour du monde.

Macron sur le pont

Pendant que le Liban ajoute les combats frontaliers à la déliquescence politique — ce qui n'empêche pas le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, de s'y rendre du 1er au 3 novembre — le président de la République s'efforce de ne pas paraître absent de la tragédie qui se poursuit des deux côtés de la frontière à Gaza. Pour faire simple, il réaffirme un soutien total à Israël tout en lui demandant de ne pas trop en faire dans la ville assiégée. Dans la vieille tradition française, remontant aux Croisades et à François Ier, d'une présence culturelle et politique, il veut montrer que Paris a encore quelque chose à dire sinon à faire.

Le président français avait d'abord paru temporiser ou, tout au moins, ne pas se précipiter comme les autres dirigeants occidentaux arrivés massivement en Israël. Il avait semblé se contenter d'y envoyer le ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna. Ensuite, profitant du départ des autres, il a voulu jouer plus gros les 24 et 25 octobre. D'abord, bien sûr, avec le Premier ministre Benjamin Netanyahu — sans oublier une rencontre avec des Français et des familles de victimes. Ensuite, revitalisant du coup l'Autorité palestinienne, il a rencontré Mahmoud Abbas. Mais il n'a pas négligé deux autres acteurs majeurs : d'abord le roi Abdallah, dont la Jordanie est très majoritairement palestinienne, à commencer par la reine Rania, puis le maréchal al-Sissi, à la tête d'une Égypte frontalière de Gaza, avec les difficultés

humanitaires et sécuritaires qui en découlent.

Il a encore abordé ces problèmes lors du Conseil européen de Bruxelles les 26 et 27 octobre. Comme il aime à le faire, ses déplacements ont constitué autant d'initiatives ou de ballons d'essai. Rappelant qu'il se situait au sein « *des démocraties contre des terroristes* », il a aussi bien rappelé sa croyance en une solution à deux États — ce qui n'a certainement pas enchanté tous les Israéliens — qu'envisagé un temps une sorte de prolongement de la coalition internationale contre l'État islamique au détriment du Hamas. Il a bien sûr apporté sa part d'aide par l'envoi de plusieurs avions et d'un navire de la marine nationale. On l'a également entendu parler de « *coalition humanitaire* » et de « *pause humanitaire* » alors que le Premier ministre israélien rappelait cruellement que « *le Hamas n'est pas à des milliers de kilomètres en Europe, le Hamas, c'est comme Daech dans les banlieues de Paris* ».

Emmanuel Macron sait que son pays, avec près de 10 % de citoyens de confession musulmane et 500 000 autres de confession juive, reste fragile par rapport au conflit. Se pose toujours la question non seulement du présent mais du futur, alors que les dirigeants français ont longtemps préféré fermer les yeux tout en laissant la nation désemparée, attaquée, diminuée et vidée de sa substance. Au fond, comme au Proche-Orient, c'est le borborygme. Mais les gens se laisseront-ils longtemps distraire par des gadgets comme le projet de loi constitutionnelle sur l'avortement ?

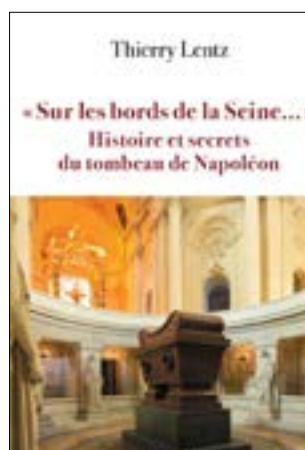
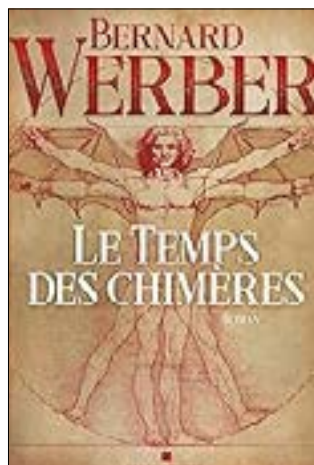
Jean-Gabriel Delacour

Chine Les religions instrumentalisées

Le renforcement idéologique voulu par Xi Jinping en Chine pour replacer le marxisme au centre du nationalisme s'exprime dans tous les domaines, particulièrement ceux où pourrait se manifester une autre voie. Dans cette optique, les cinq religions reconnues — bouddhisme, taoïsme, islam, protestantisme et catholicisme —, de plus en plus contrôlées, sont invitées à se siniser, c'est-à-dire à adopter l'actuelle version chinoise du communisme. Deux exemples récents, touchant le catholicisme et le bouddhisme, illustrent cette mainmise ; cela permet en outre une propagande à destination de l'étranger, ce qui s'avère particulièrement important dans un pays qui, depuis l'explosion de la covid-19, a vu son image internationale se dégrader et son économie vaciller.

Un long message de l'évêque de Shanghai, Mgr Joseph Shen Bin, dans sa revue diocésaine d'octobre, invite à découvrir, selon ses propres mots, « *ce qu'est vraiment l'Église en Chine* ». Sur un ton très bergoglien, il affirme que « *toute l'Église de Chine s'est ouverte au monde extérieur* », mais qu'il lui faut aussi « *adhérer au principe de l'indépendance et de l'autonomie dans la gestion de l'Église [...] et [...] à la direction de la sinisation de l'Église catholique* ». Il convient de ne pas oublier deux données de base : président de l'Association catholique patriotique chinoise qui est la courroie de transmission du PC pour le catholicisme officiel, le

Suite en page 4.



SCIENCE-FICTION

Métamorphose

Comme d'habitude avec Bernard Werber, ses connaissances scientifiques fusionnent avec les grandes questions écologiques ou spirituelles qui agitent notre époque troublée. Ses fictions sont des moments de détente mais aussi, et peut-être surtout, de réflexion et d'interrogation.

La Troisième Guerre mondiale vient de s'achever. Un monde est à bâtir, un homme nouveau à construire. La chercheuse Alice Kammerer développe un projet hallucinant : créer une chimère, un humain qui aurait une nouvelle forme, porteur d'ailes ou de nageoires, un individu capable de défier toutes les catastrophes. Un journaliste spécialisé dans les scoops s'introduit de nuit dans son laboratoire secret et découvre un spécimen. L'horreur ! Un scandale éclate.

« Le temps des chimères », Bernard Werber, Albin Michel, 502 p., 22,90 €.

POLAR

Le vin de la corruption

Rétrogradés. Mutés. Certes, les policiers Benny Griessel et Vaughn Cupido sont passés outre les ordres de leur hiérarchie mais ils pressentent que leur mise à l'écart est d'abord liée à l'assassinat d'un collègue, abattu de sang-froid, en plein jour. Les voilà simples enquêteurs à Stellenbosch, dans la province du Cap, au cœur des vignobles sud-africains, chargés de retrouver Callie,

jeune informaticien de génie, mystérieusement disparu.

Non loin d'eux, une agente immobilière se débat avec un maître chanteur. Surendettée, elle n'a pas d'autre choix que d'accepter les règles du jeu fixées par un milliardaire escroc qui lui a confié la vente de son prestigieux vignoble. Une affaire à plusieurs millions de rands. Quand le vin se boit jusqu'à la lie. Deon Meyer entremêle deux affaires policières avec art et maestria.

« Le temps des chimères », Bernard Werber, Albin Michel, 502 p., 22,90 €.

HISTOIRE

Tombeau impérial

Napoléon souhaitait que ses cendres reposent sur les bords de la Seine au milieu du peuple français qu'il aimait tant. Amour partagé. De nos jours, des milliers de Français visitent son tombeau. Le monument grandiose qui l'abrite a été édifié par Louis XIV pour soigner les soldats blessés. Depuis son adolescence, Thierry Lentz fréquente ce lieu : la magnificence du site, les symboles impériaux, le marbre et le décorum... tout le fascine au point qu'il est devenu le président de la Fondation Napoléon.

L'historien retrace notamment les péripéties du cercueil, de son exhumation à Sainte-Hélène à son installation définitive sous le dôme des Invalides. Anecdotes et gravures complètent cet ouvrage qui aborde aussi bien l'aspect architectural que politique, le passé que le présent.

« Sur les bords de la Seine... », Thierry Lentz, Perrin, 410 p., 23 €.

REVUE

Gengis Khan

Débutée au XIII^e siècle, la conquête de l'Asie centrale et de la Chine du Nord par les Mongols s'est faite en massacrant les peuples et en pillant les cités. Historia revient sur cette domination. Gengis Khan (« le souverain puissant ») était un féroce guerrier mais il a aussi été un chef d'État visionnaire. Sous son autorité, un vaste territoire s'est constitué rassemblant des peuples aux langues, cultures et religions très différentes et faisant de l'Eurasie un système économique unique dit « le grand échange mongol ».

Parmi les sujets abordés : les relais de poste, la porcelaine, des cités au milieu des steppes...

« Gengis Khan », Historia, coll. Grand angle, octobre-novembre 2023, 8,90 €.

Catherine PAUCHET

La Nation Française

directeur de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

■ **Argentine** : Le candidat libertarien Javier Milei, arrivé second au premier tour de la présidentielle avec 30 % des suffrages, derrière le candidat péroniste Sergio Massa, 36 %, a reçu, le 25 octobre, pour le second tour, le soutien de la candidate conservatrice Patricia Bullrich qui avait été éliminée, avec 23,8 %. Mais tous les conservateurs ne sont pas d'accord.

■ **Italie** : La présidente du Conseil Giorgia Meloni, a indiqué, par un Tweet-X du 20 octobre, qu'elle avait rompu avec Andrea Giamb Bruno, père de sa fille de 7 ans. Présentateur de télévision, celui-ci avait multiplié les sorties graveleuses gênantes. L'affaire fait la une des principaux journaux italiens mais ne déstabilise pas le gouvernement.

■ **Éolien** : Siemens Energy aurait fait 3,5 milliards de pertes pour son dernier exercice (clos au 30 septembre) dans la construction d'éoliennes par sa filiale Siemens Gamesa, deuxième fabricant d'éoliennes au monde. Cette filiale a stoppé, le 26 octobre, les prises de commandes pour sa plateforme terrestre 5.X car elle génère des vibrations insupportables et elle envisage de mettre en chantier un nouveau modèle qui réclamerait 18 mois de mise au point et jusqu'à un milliard d'euros d'investissements. Le cours de Bourse de Siemens Energy a perdu 40 % à la Bourse de Francfort et l'État fédéral est appelé en garantie.

■ **Automobile** : Ford et Stellantis sont parvenus à un projet d'accord avec le syndicat UAW les 25 et 28 octobre. La grève dans leurs

usines (et celles de General Motor) durait depuis le 15 septembre et concernait un tiers des personnels de l'industrie automobile américaine. Les augmentations des salaires de base annoncées seront de 25 % à 33 %, d'ici 2028. General Motor était également tout près de céder au même moment. Le prix des automobiles fabriquées aux États-Unis va augmenter. Il y aura des difficultés à redémarrer certaines usines car de nombreux ouvriers ont profité de la grève pour changer d'employeur. La baisse de production touche des équipementiers dans le monde entier (en France par exemple, le cours d'Omium en Bourse a connu une sérieuse alerte après qu'on a appris que ces grèves lui avaient fait perdre 60 millions de commandes).

■ **Automobile électrique** : En Grande-Bretagne, le succès des ventes de véhicules électriques ne s'est pas accompagné d'un développement suffisant des bornes de recharge. Le principal gestionnaire de bornes rapides le long des autoroutes a annoncé qu'il avait recruté des vigiles pour réguler les files d'attente. Celles-ci suscitent des incidents entre automobilistes qui, lors de certains week-ends, doivent attendre leur tour durant plusieurs heures.

■ **Kazakhstan** : Selon un article de *Forbes Kazakhstan* le 29 octobre, le Kazakhstan a décidé de vendre aux enchères 117 avions de combat d'origine soviétique construits dans les années 70 et 80 et qui ne sont plus en service.

■ **Disparition** : L'acteur américain Matthew Perry, est décédé le 28 octobre à 54 ans.

Suite de la page 2.

prélat a été transféré en avril dernier de son diocèse de Haimen à celui de Shanghai sans l'accord du pape, lequel a finalement avalisé la procédure en juillet « pour le bien du diocèse ». Très sûr de lui, il affirme aujourd'hui : « Si vous voulez comprendre la situation de l'Église en Chine, vous devez m'écouter moi, car je suis à la tête du Conseil des évêques chinois », structure pourtant non reconnue par Rome ; il semble en tout cas disposer de quelques moyens financiers : « c'est moi qui peux vous fournir des billets d'avion et vous inviter à emmener vos amis en Chine ». Pendant ce temps, on demeure sans nouvelles de ses deux prédécesseurs, Mgr Joseph Xing Wenzhi, disparu depuis 2011, et Mgr Thaddeus Ma Daqin, empêché depuis 2012, le jour même de sa consécration.

Dans une démarche très voisine, désireux d'exploiter

la popularité du bouddhisme zen à l'échelle mondiale, le Parti communiste a mobilisé ses adeptes « de la ceinture et de la route », expression désignant les « nouvelles routes de la soie » chargées de réunir les économies de tous les pays acceptant d'y participer. Voilà comment 500 délégués du monde entier se sont rassemblés au temple Dahongshan Ci'en les 19 et 20 octobre, sous la direction de Yin Shun, le vice-président de l'Association bouddhiste chinoise, un des outils du Front uni, qui, comme l'Association catholique patriotique, organise et contrôle le bouddhisme chinois. Ainsi, comme les chrétiens poussés à suivre les consignes du Parti, les bouddhistes sont invités à s'inspirer du discours d'inauguration prononcé le 18 octobre par Xi Jinping lors du 3^e sommet « de la ceinture et de la route ».

Jean Étèveaux

Joël BROQUET, président délégué du Carrefour des Acteurs Sociaux (France), les membres du Conseil d'Administration, et le Magistère Banque, Finance, Assurance de l'Université Paris Dauphine - PSL

Vous invitent à la conférence que donnera

M. Bernard FONTANA

président du Directoire et CEO de Framatome
Sur le thème

***Une industrie souveraine
engagée au service de la relance
du nucléaire face au défi climatique***

Mercredi 22 novembre 2023 à 18 h

Université Paris Dauphine - PSL

Amphithéâtre 1

**Place du Maréchal de Lattre de Tassigny,
75016 Paris**

Inscription préalable nécessaire :

https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=3sTngckmMUWwdrcOLXWWboQC-M9GtNwdJjT5cbuJWy_hUNkIWQIVDNUZVMzc2SjBFOT-FHWFIMTkVKMy4u

La Cité Internationale de la langue française enfin inaugurée

Emmanuel Macron inaugurerait ce lundi la Cité Internationale de la langue française. L'idée en avait été lancée dès 2021 par l'ambassadeur pionnier Albert Salon entouré de personnalités de la francophonie, Philippe Kaminski, le recteur Bissainthe, Denis Griesmar... Personne n'y croyait plus quand, (sous l'impulsion de Stéphane Bern ?) le président Macron en reprit l'idée en la focalisant sur la « francophonie africaine ». De report en report, il aura fallu attendre ce 30 octobre pour qu'ouvrent les portes de « la première institution culturelle dédiée à la langue française » selon la formule de l'Élysée... alors qu'il existe déjà de multiples administrations, organisations, associations censées la défendre. Et déjà les associations COURRIEL et AFRAY de clamer leur scepticisme en écrivant « hélas, l'inauguration prévue le 29 octobre relève du faux-semblant ». Il est vrai que beaucoup sont sceptiques sur la volonté d'Emmanuel Macron de vouloir promouvoir une vraie politique linguistique alors qu'il niait récemment l'existence d'une culture française. Notons que la Cité avait vocation à valoriser la francophonie et devrait s'y tenir en 2024 le prochain sommet de la francophonie.

Un collectif d'une trentaine de contributeurs a remis un catalogue de propositions, préfacé par Catherine Distinguin, à Paul Rondin, directeur de la Cité



en vue d'en nourrir les programmes.

Avec cette inauguration l'occasion est donnée de faire le point sur la francophonie associative et militante, aussi effervescente... qu'émiettée et limitée quant à son audience (en France du moins) même en ce qui concerne les associations les plus connues comme ALF, DLF, COURRIEL, l'AFRAY et l'AFAL. Mention spéciale pour le Français en Partage.

À l'initiative de Louis Maisonneuve vient de se constituer le réseau « Oser le français » dont les succès médiatiques se sont traduits par des articles dans les grands titres de la presse mondiale, relatant ses campagnes dénonçant les publicités illégalement anglicisées des certains établissements Publics (Tour Eiffel, chantier Notre-Dame...). Ce réseau pilote également recours gracieux et procédures pour contraindre les établissements publics à respecter la loi.

Mais la désaffection qui affecte le système des partis n'épargne pas les associations à vocations généralistes et les vrais succès semblent aller aux initiatives « sectorialisées » qui savent s'emparer d'un créneau, et donner corps à, des idées générales souvent difficiles

incarner dans un contexte hostile (mondialisation, oligarchie, cosmopolitisme).

Voyons plutôt quelques grandes réussites. D'abord l'Observatoire Européen du Plurilinguisme (OEP), présidé par Christian Tremblay; qui apporte la vraie réponse au casse-tête que pose la communication à l'intérieur de la Babel européenne; ensuite la promotion de la problématique de la chanson européenne dans le monde y compris non francophone grâce aux conférences donnée par Me Jean-Claude Amboise et dont la dernière vient de connaître un retentissant succès à Douai; enfin les travaux de la société québécoise Datafranca permettent aujourd'hui de pouvoir travailler en français dans le secteur emblématique de l'hyper modernité: l'Intelligence Artificielle. Datafranca a conclu un accord de partenariat avec l'AUF.

Il faut ici citer la Biennale de la Langue qui, en partenariat avec l'Université d'Alabama, l'OIF et le Partenariat Eurafricain, constitue sans doute le réseau associatif mondial majeur de la présence planétaire du français.

À la veille des JO enfin le club Henri 2 Estienne démarre une campagne « les JO en France, les JO en français ». Espérons que ces belles initiatives trouveront à la Cité Internationale un espace dans lequel s'épanouir.

Joël Broquet

COURRIEL Comité Unitaire Républicain pour la Résistance, l'Initiative et l'Émancipation Linguistiques AFRAY Association Francophonie AVvenir (Afray) ALF; Avenir de la Langue Française DLF; Défense de la Langue Française AFAL; Association Francophone d'Amitié et de Liaison

■ **Rugby** : L'Afrique du Sud a remporté la Coupe du monde de rugby le 28 octobre au Stade de France en battant la Nouvelle-Zélande (12-11).

■ **Cyclisme** : Le 25 octobre ont été dévoilées les 21 étapes du 111e Tour de France. Il partira le 29 juin de Florence en Italie et se terminera à Nice le 21 juillet, en évitant Paris qui sera en pleine préparation des Jeux Olympiques (26 juillet). Il passera notamment par la Savoie, la Bourgogne, les Pyrénées, le Cantal, la Champagne, les Alpes, Monaco...

■ **Météo** : Après le passage de la tempête Céline le 28 octobre, associé aux grandes marées, qui ont notamment inondé les quais du Croisic et de Pornic (Loire-Atlantique), la tempête Ciarán devait susciter sur les côtes de l'Ouest de la France des vents à plus de 150 km/heure les 1er et 2 novembre.

■ **Paiement** : Le géant informatique français Worldline, spécialiste des solutions numériques de paiement, a perdu 60 % de sa cote au Cac40 le 25 octobre. C'est la plus grosse chute depuis la création de cet indice en 1987.

■ **Dettes** : Le 27 octobre, l'agence de notation Fitch a maintenu la note de la France au niveau AA-. Le ministère de l'Économie craignait une nouvelle rétrogradation en raison d'une dette publique supérieure à 3 000 milliards d'euros. Le 20 octobre l'agence Moody avait également maintenu sa note de Aa2.

■ **Mécanique** : Le fabricant de pièces automobiles Mé-

cacentre de Saint-Étienne, filiale du groupe allemand ZF, a été mis en liquidation judiciaire le 25 octobre. 178 salariés sont licenciés et de nombreux sous-traitants sont impactés.

■ **Justice :** Selon *Médiapart*, dans une enquête publiée le 25 octobre, le patron franco-israélien d'Optical Center, importante chaîne d'opticiens et d'audio-prothésistes en France et dans le monde, est soupçonné par le fisc français d'avoir détourné 275 millions d'euros. L'enquête court depuis octobre 2021.

■ **Justice :** Le braqueur Rédoine Faïd a été condamné le 26 octobre à 14 ans de prison supplémentaires pour son évasion par hélicoptère en juillet 2018 de la prison de Réau (Seine-et-Marne). Son frère et complice a reçu une peine de 10 ans de prison. D'autres complices, tous membres de sa famille, ont eu des peines de deux à huit ans de prison.

■ **Avortement :** Le président Macron a annoncé le 29 octobre qu'il allait faire examiner par le Conseil d'État avant la fin de l'année un projet de loi constitutionnelle garantissant le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

■ **Santé :** Les laboratoires Sanofi ont confirmé le 27 octobre se séparer de leurs filiales produisant des médicaments grand public (125 spécialités dont le Doliprane) pour se consacrer à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et vaccins innovants. Ce pôle grand public possède 13 sites de production dans le monde, dont deux en France (11 000

Un plan anti-émeutes

Présenté en deux parties, comme un plan d'exposé à l'ENA, le plan anti-émeutes est riche de bonnes intentions, loin des tristes réalités.

Après les émeutes de juillet dernier, le gouvernement avait voulu prendre le temps de la réflexion pour mieux formuler sa réponse politique. Quatre mois après les événements, c'est chose faite. Élisabeth Borne a successivement présenté les deux volets de son plan, l'un consacré à l'intimidation et à la répression, l'autre aux mesures sociales.

Le premier objectif est de montrer aux policiers, aux élus et accessoirement à la population que le gouvernement sait faire preuve d'autorité. Or les annonces gouvernementales sont peu convaincantes. D'abord parce qu'il s'agit de « messages » qui seront confirmés si des textes de loi parviennent à être votés par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ensuite parce que les mesures annoncées sont peu réalistes : l'encadrement militaire des jeunes délinquants s'inscrit dans les corvées qu'on assigne à une Armée transformée en bonne à tout faire alors que sa mission est de se préparer à la guerre. L'augmentation des amendes pour non-respect du couvre-feu ne fera pas reculer un pillard mineur et la responsabilité financière des familles se heurtera aux situations de pauvreté - surtout dans le cas de familles monoparentales. La création de « forces d'action républicaines » composées de policiers, de magistrats et d'assistants sociaux qui interviendront sur

les points sensibles est une idée intéressante, qui reste à préciser.

Le volet social fait planer une impression de déjà-vu. Ainsi l'aide aux créations d'entreprises dans les quartiers difficiles. Ou encore le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté et la lutte contre les discriminations à l'embauche. L'idée de ne plus loger les ménages en grande difficulté dans les quartiers prioritaires est quant à elle judicieuse car elle vise une plus grande mixité sociale. Mais rien n'est dit sur les lieux où ces ménages seront logés (beaucoup sont en attente) ou relégués.

Il est vrai, enfin, que la conjoncture ne favorise pas le Premier ministre : le chômage recommence à augmenter, la crise de l'immobilier s'aggrave et la récession menace.

Claudine Uzerche

Or gris

Les conseillers financiers des trente dernières années avaient vu venir le vieillissement des générations du baby-boom, celles qui ont eu toutes les chances et ont pris leur retraite tôt avec des pensions confortables. Ils avaient repéré là une vraie mine d'or (« l'or gris »). D'abord dans les loisirs (voyages, croisières, produits de luxe démocratisés...) puis dans les résidences-services... On se souvient de publicités dans des magazines où des rendements à deux chiffres (10 ou 14 %) étaient promis à ceux qui investiraient dans des résidences-seniors partagées... Ce produit existe toujours, avec une rentabilité promise de 5 à 7 %. Mais

le marché est-il toujours là ? Bien des crises sont passées. Pour l'instant il n'y a pas d'actualité criante à ce sujet. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les maisons de retraite à proprement parler, celles où l'on entre après 80 ans, quand on est dépendant, c'est-à-dire qu'on ne peut plus vivre seul à son propre domicile, même avec une aide extérieure ponctuelle...

Après le dépôt de plainte, le 3 octobre, de la petite-fille d'une résidence d'un Ehpad du groupe Emera à Gradi-gnan (Gironde), le scandale du manque de soins dans les Ehpad, faute de personnel formé, rebondit. Une enquête de la revue 60 millions de consommateurs, publiée le 26 octobre, confirme que 30 % des personnes âgées en institutions souffrent de dénutrition à cause de repas peu appétissants et de l'absence d'aide humaine adaptée (la même chose existe dans les hôpitaux et cliniques où les plateaux-repas sont trop vite servis).

Le cours de Bourse du groupe Clariane (ex-Korian) - qui a par ailleurs connu plusieurs mouvements de grève car le personnel ne se sent pas reconnu et s'estime mal payé - subit le contre-coup de ces informations négatives, ainsi que de l'inflation - notamment le prix du chauffage - la remontée des taux d'intérêt et des problèmes sur le marché de l'immobilier. Une augmentation de capital plus ou moins prévue en novembre risque d'être reportée car le marché ne semble pas intéressé.

Quant à l'action du groupe Orpea (par qui le scandale est arrivé grâce à la publication du livre de Victor Castanet en janvier 2022, et qui est heureusement passé sous contrôle de la Caisse des

dépôts), elle coûtait 88 euros dans les années 2010 – lorsque la famille Peugeot investissait massivement dans ce secteur – mais est désormais proche de 1 euro, même si des analystes estiment qu'elle pourrait tripler cette valeur car le chiffre d'affaires est en hausse de 10 %. Le groupe Orpea nous dit, sur son site Internet, qu'il accueille chaque année 267 000 personnes, grâce à 76 000 salariés, dont 60 % de soignants, dans près de 1 000 établissements dans 21 pays... La moitié du chiffre d'affaires du groupe est à l'étranger, notamment en Europe de l'Est... On n'envie pas ceux qui doivent redresser la barre et éviter tout nouveau scandale. Mais, plus qu'un management lamentable sous pression boursière, ce qui est en cause, c'est l'attitude de toute une société en face des cycles naturels de la vie. L'avortement va être inscrit dans la Constitution française et l'euthanasie votée par les députés français dès l'année prochaine. Aucun rapport avec ce qu'il se passe dans les Ehpad ? Suggester le contraire serait se condamner soi-même à une sorte de mort sociale.

Frédéric Aimard

Pac

Pour beaucoup d'agriculteurs, les aides européennes versées par l'État au titre de la Politique agricole commune (PAC) constituent une trésorerie essentielle à la pérennité de leurs exploitations, menacées par la hausse des charges, notamment celles liées au carburant. On estime ainsi à plus de 20 % l'augmentation du coût des charges en deux

ans. Les aides liées à la PAC sont en général versées à la mi-octobre. Les trous de trésorerie peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros pour certaines exploitations.

Face aux retards de versement, les organisations syndicales commencent à se mobiliser. Ce fut le cas à l'appel de la Coordination rurale le jeudi 19 octobre à Limoges pour une opération devant l'Agence de services et paiements (ASP) menée par une quarantaine d'agriculteurs du département de la Haute-Vienne. Le 25 octobre à Niort, c'était au tour de la FDSEA des Deux-Sèvres et des Jeunes Agriculteurs du département d'appeler à une mobilisation qui a rassemblé environ 70 personnes. Le phénomène semble national : en Isère on estime à près d'un tiers les exploitations touchées par les retards de versements des aides. Le ministère de l'Agriculture se veut rassurant, annonçant que les retards de paiement devraient être résolus dans les jours à venir. Espérons-le. Mais est-ce qu'un jour les travailleurs de la terre pourront vivre normalement de leur travail ?

Jérôme Besnard

Chalets de Noël

Dans au moins vingt-deux régions françaises, mais aussi en Allemagne, Autriche, Belgique, Estonie et Suisse, les marchés de Noël attirent des millions de visiteurs. C'est une attraction recherchée durant chaque mois de décembre. Strasbourg et l'Alsace attendent deux millions de visiteurs.

À partir du 24 novembre jusqu'à début janvier, chalets en bois, sapins de Noël, crèches, illuminations, feux d'artifice vont devenir l'attraction numéro Un. Le dernier mois de l'année permet en effet aux villes de devenir des phares touristiques. Il faut remonter au XIV^e siècle en Allemagne et en Alsace pour trouver l'origine de ces festivités qui se sont étendues, à la fin du XX^e siècle, dans toute l'Europe. Et on y trouve de tout... Des décorations de Noël aux figurines, en passant par tous les objets hétéroclites qui n'ont pas grand lien avec la nature de l'événement. Mais qu'importe ! Ce sont des cohortes de passants, parfois venus de très loin, pour partager une atmosphère festive où se mêlent vin chaud et marrons grillés ou glacés. Parfois les municipalités rajoutent des événements pour agrémenter la fête et surtout attirer plus longtemps les visiteurs.

Si Strasbourg, Colmar et autres villes alsaciennes sont à placer en tête, d'autres villes comme Metz, Reims, Nancy tentent de rivaliser. Des marées humaines qui convergent vers ces lieux festifs. Les hôtels et restaurants sont pris d'assaut. Les bus déversent leurs touristes friands de cadeaux originaux qu'ils glissent sous le sapin.

Même si les chalets de Noël se retrouvent plus dans le Nord et l'Est de l'Europe, plus au sud ce sont les santons et autres qui font la joie des touristes.

Les chalets de Noël sont devenus des must en matière de promotion touristique.

Philippe Buron Pilâtre

salariés) à Lisieux et à Compiègne.

■ **Foot** : Alors que l'équipe de Lyon devait affronter celle de Marseille au stade Vélodrome le 29 octobre devant 65 000 spectateurs, la rencontre a été annulée après le caillassage d'un bus des Lyonnais où leur entraîneur a été blessé au visage.

■ **Mer** : La Transat Jacques-Vabre a débuté le 29 octobre pour les plus grands bateaux de la classe Imoca (60 pieds) partis du Havre. Les autres (Ocean Fifty et Class40) ont dû faire une pause à Lorient en attendant le passage de la tempête.

■ **Élevage** : La maladie hémorragique épizotique (MHE), dite parfois « covid de la vache », a été diagnostiquée dans plus de 1 200 élevages de bovins dans huit départements du Sud-Ouest : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Landes, Ariège, Aude et Tarn. Il s'agit d'une maladie virale très rarement mortelle contre laquelle il n'y a pas de vaccin.

■ **Édition** : Le nouvel album d'Astérix, L'iris blanc, sorti le 26 octobre, a été imprimé à 5 millions d'exemplaires dont 2 millions pour les pays francophones.

Abonnement :
La Nation Française
1 an = 20 euros
à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Paiement
par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

Merci de signaler par mail,
votre réabonnement
frederic.aimard@gmail.com

De nouveaux impôts locaux ?

par Philippe Carbon*

Dans un document paru en septembre 2023, Intercommunalités de France, association fédérant près de 1 000 intercommunalités, rappelle que malgré les nombreux bouleversements de la fiscalité locale au cours des vingt dernières années – « suppression de la taxe professionnelle, puis de la taxe d'habitation et enfin plus récemment de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises –, elle reste profondément attachée au sol et à ses constructions ».

En effet, en 2022, la quasi-totalité des recettes des communes (96 %) et plus de la moitié des recettes fiscales des intercommunalités sont liées aux valeurs locatives, et donc au sol et au foncier, en particulier à travers les taxes foncières sur le bâti (TFPB) et le non-bâti (TFPNB), la contribution foncière des entreprises (CFE), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Ajoutons que les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) sont, elles aussi, un lien avec la localisation et donc le sol.

À côté de cette fiscalité directe locale, « une large panoplie de dispositifs fiscaux » est liée au foncier et à l'urbanisme : taxe sur les logements vacants, taxe sur les friches commerciales, taxe d'aménagement, majoration des valeurs locatives foncières, etc.

Intercommunalités de France s'inquiète, par conséquent, des effets du « contingentement de la consommation en terrains non artificialisés via le ZAN » sur les ressources des collectivités, une fiscalité moins rémunératrice étant à craindre. C'est pourquoi l'association propose d'actionner plusieurs « leviers fiscaux » dans le but d'encourager « des comportements plus favorables au ZAN » et d'accompagner « les collectivités locales dans le financement de nouvelles stratégies de développement urbain et économique » (Rappelons, car on s'y perd un peu dans tous ces sigles, que ZAN signifie « zéro artificialisation nette »).

En fait, il s'agit d'augmenter et d'étendre les impôts locaux existants, voire de s'approprier des taxes aujourd'hui perçues par d'autres.

À côté de l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFPB), les élus locaux voudraient procéder à « une révision des valeurs locatives afin qu'elles soient en phase avec la réalité économique des marchés immobiliers et porteuses d'une meilleure rentabilité fiscale ». Ils estiment en effet que ces valeurs locatives sont obsolètes et, surtout, qu'elles doivent refléter parfaitement la hausse des marchés locatifs et du coût d'accès au foncier que risque d'engendrer le ZAN.

Ils veulent aussi supprimer l'exonération obligatoire minimale des 40 % pour les logements neufs en habitat individuel en service. Prendre en compte la densité d'occupation d'une parcelle pour établir la TFPB leur paraîtrait également une bonne idée. Autrement dit, plus grand est votre jardin, plus élevée serait votre taxe sur le bâti !

La taxe d'aménagement (TA) – qui finance les équipements publics (réseaux, voiries...) – devrait, selon les intercommunalités, être alourdie pour les opérations sur terrains non précédemment bâtis (première artificialisation) et sur les constructions autres que les logements (parkings, piscines, etc.).

À propos de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), Intercommunalités de France fourmille d'idées : prendre en compte les surfaces extérieures – comme peuvent en avoir les jardinerie ou les commerces de matériaux de construction – dans l'assiette de la taxe ; étendre la taxe aux entrepôts de e-commerce ; prendre en compte le chiffre d'affaires des commerces dans l'assiette de la taxe ; moduler la taxe en fonction de la localisation des commerces (ceux qui sont installés dans des zones peu urbanisées étant surtaxés) ; indexer la taxe sur l'inflation.

En matière de résidences secondaires, les intercommunalités verraient bien la majoration de la taxe d'habitation (THRS), aujourd'hui réservée aux communes des zones tendues, étendue à l'ensemble du territoire, et souhaiteraient pouvoir en bénéficier (c'est-à-dire que la majoration, possible aujourd'hui sur la part communale de la THRS, le serait également sur la part intercommunale).

Décidément gourmandes, les inter-

communalités aimeraient voir réaffectés au niveau local les droits de mutation départementaux (DMTO) ou nationaux, ainsi que la taxe spéciale d'équipement (TSE) qui finance les établissements publics fonciers (EPF).

Autre idée : pouvoir s'approprier une partie de la rente foncière. Si les propriétaires perçoivent une plus-value, par exemple à la revente du bien, c'est, selon les élus d'intercommunalités, grâce à l'action publique (aménagements urbains, transport, services...). Les collectivités devraient donc pouvoir bénéficier de cette revalorisation.

Pour terminer, les élus locaux aimeraient encadrer les prix fonciers, en complément du dispositif d'encadrement des loyers, dans les territoires connaissant une forte tension immobilière.

On ne peut être que sidéré par le matraquage fiscal supplémentaire que propose Intercommunalités de France. Ce, alors que les propriétaires fonciers, en France, ont déjà un fardeau fiscal sur le dos.

L'association n'a pas non plus peur d'alourdir la fiscalité foncière des entreprises, alors qu'il est aujourd'hui admis que les impôts de production sont un des fléaux à l'origine de notre perte de compétitivité.

Les idées fiscales d'Intercommunalités de France sont dangereuses : si elles étaient mises en œuvre, elles malmèneraient davantage encore le droit de propriété dans notre pays, pourtant déjà bien mal en point.

Pourquoi les propriétaires devraient être les principaux contributeurs aux budgets des communes et des intercommunalités. Pourquoi ne serait-ce pas plutôt l'ensemble des habitants ? Par conséquent, il serait sans doute plus judicieux de rétablir la taxe d'habitation – payée par le plus grand nombre, sinon par tous – et de supprimer la taxe foncière.

Les impôts locaux doivent-ils être principalement assis sur les valeurs locatives – même révisées ? Pourquoi ne pas envisager la mise en place d'une sorte de flat tax locale ? Car l'impôt local – c'est le fond du débat – doit servir à financer les services publics locaux. Non pas à établir une quelconque « justice fiscale ou sociale », ni être « au service du ZAN ».

* Institut de Recherches Économiques et Fiscales (Iref).

Autosquatt

Il y a un an, au mois d'octobre, un jeune homme achète un appartement sur la promenade des Anglais à Nice. Désireux d'y réaliser un investissement immobilier, il y mène des travaux « pour que [s]on futur locataire soit bien installé ». En février, le bien trouve preneur, avec « un entrepreneur qui avait l'air très bien ». Malheureusement, « dès le mois suivant, on a commencé à avoir du mal à être payé ». Après des rendez-vous manqués et des virements qui n'arrivent pas, le locataire se met aux abonnés absents.

Le bailleur, lui, continue à payer crédit et charges, d'où une situation inextricable. Aussi, afin de ne pas devenir le sujet d'une nouvelle affaire aussi médiatisée qu'intenable, le jeune propriétaire décide de squatter son propre appartement. Un an après son achat, le Niçois entre ainsi chez lui sans effraction, mais en changeant les serrures. Il prévient même son locataire, d'où quelques propos menaçants et une tentative d'ouverture de la porte avec une perceuse. L'intéressé se confie alors aux représentants de l'ordre en précisant qu'il ne bougera pas : « J'ai bien dit à la police que j'étais donc squatteur de mon propre appartement, mais que c'est la seule solution que j'avais trouvée. »

Du coup, les policiers s'efforcent de calmer le locataire tout en laissant le propriétaire sur place. Le fait est là : pour récupérer son appartement, le bailleur a dû le squatter. Il a préféré une forme d'efficacité immédiate plutôt que d'attendre des mois et des mois de procédure pour un résultat incertain et lointain. Connaissant les lenteurs et les surprises que peut réserver la justice française, il s'est risqué à l'illégalité en reprenant de force le bien qu'il avait acheté et loué. Pour éviter l'absurdité d'une plainte que le squatteur pourrait déposer contre lui pour violation de domicile et menaces publiques, il a pris les devants, évitant au moins la dégradation de son achat. Son acte aidera peut-être non seulement à durcir la loi – celle-ci vient d'être modifiée – mais aussi à prévenir tout laxisme judiciaire.

Précis

L'odeur de la guerre

par Guillaume d'Azémar de Fabrègues/

Sur la scène, un banc, comme on en trouve le long des murs des vestiaires, des salles de sports. Une paire de gants de boxe. Des chaussures à talons. Un sac de frappe, rafistolé à grands renforts de rubans adhésifs colorés. Voilà Jeanne, du haut des gradins, elle boxe l'air. On entend le bruit des cigales. Les jambes. Prête? Gauche. Droite.

Elle a huit ans, elle vit dans le sud. Son père est manutentionnaire, sa mère s'occupe du foyer. Pour son anniversaire, son père lui offre des gants de boxe, elle a aussi le DVD de Titanic. Dans sa famille, on ne s'exprime pas, on parle peu, on ne dit pas ses sentiments. Elle a douze ans, au collège on se moque de son cartable rose, elle n'a pas de sac Eastpak. Harcelée en classe, bridée-surprotégée à la maison. Quinze ans, les règles, pourquoi on ne nous explique rien, elle est virée du collège pour avoir boxé une camarade, la voilà en boîte, les premiers shots, elle n'est pas en état de se défendre.

Dix huit ans, Paris, les petits boulots, la salle de boxe, le cours de théâtre, à l'initiative d'un colocataire. La suite s'écrit sous nos yeux, le premier combat de championnat.

Jeanne, c'est Julie Duval, et c'est un peu son histoire. Une jeune collègienne, qui ne fait pas de longues études. Elle n'a pas les mots, elle a ses poings. On l'enferme, elle se révolte, c'est l'agression, ignoble. Elle s'éveille, apprend, maîtrise les mots, les gestes. Elle se trouve. Sa colère devient sa force. Une histoire édifante. Initiatique. Vraie.

L'écriture de Julie Duval est brutale et directe. Des phrases courtes, des mots précis. Aucun n'est inutile, chacun porte comme portent les

coups de ses poings. Juliette Bayi et Élodie Menant signent une mise en scène précise, une direction d'actrice au cordeau, qui permet à Julie Duval d'incarner la quinzaine de personnages de son histoire sans jamais perdre son public. La scénographie est réduite à l'essentiel, la lumière de Nolwenn Annic et les compositions de Rodolphe Dubreuil et Rob Adans soulignent l'action, le jeu fin, les mots précis.

L'adolescence où on étouffe, la découverte de son corps, le risque du rapport abusif quand on n'est plus en

état de consentir ni de se défendre. La nécessité de trouver les mots, les gestes. De monter sur le ring de la vie, de se battre. Le message est universel, chaque génération a besoin de l'entendre. Julie Duval le dit sur une scène de théâtre, d'une façon percutante, condensée, qui parle aussi et d'abord à ceux qui

ont besoin de l'entendre.

La salle était mélangée, amateurs de théâtre et scolaires. Oui, ceux qui font du bruit, ont du mal à se concentrer, réagissent fort. Des phrases courtes, des mots directs, qui portent. Ils entendent. Se sentent chez eux. L'Odeur de la Guerre les accueille quand d'autres spectacles les tolèrent. Ils suivent. Comprennent. La performance de Julie Duval a été saluée d'une standing ovation spontanée, et de longues acclamations.

Julie Duval est magnifique. Un grand coup de chapeau pour son travail, pour celui de Juliette Bayi et Élodie Menant. Et un coup de cœur pour *L'Odeur de la Guerre*, spectacle qui parlera à tous, c'est aussi sa force. ■



À La Scala Paris jusqu'au 15/12/23. Jeudi, vendredi : 19h30. Durée : 1h15. Texte : Julie Duval. Avec : Julie Duval. Mise en scène : Juliette Bayi, Élodie Menant. Visuel : Thomas O'Brien.

Tahiti : une dynastie royale aux

La Polynésie française, comme son nom l'indique, est un territoire français situé au cœur de l'Océan Pacifique, constituée de 118 îles dont la superficie totale représente celle de la moitié de la Corse mais répartie sur une surface comparable à celle de l'Europe. Depuis 1984, elle dispose d'une large autonomie qui constitue moins une nouveauté que le retour à une situation antérieure car la Polynésie, et notamment son île principale Tahiti, existait déjà comme un ensemble de monarchies locales avant leur annexion par la France.

À Tahiti, précédemment à l'arrivée des Européens, il y avait de multiples chefferies mais l'un de leurs chefs réussit à s'imposer et à fonder, en 1788, vingt-et-un ans après le débarquement sur l'île du navigateur britannique Samuel Wallis, un royaume unifié regroupant également les îles de Moorea, de Mehetia et de Tetiaroa. Il s'agit de Pomare I^{er} (1753-1803), fondateur de la dynastie qui portera son nom. En fait, celui-ci n'est adopté par l'intéressé qu'en 1790 pour, selon William Bligh, le célèbre commandant du *Bounty*, honorer la mémoire de sa fille Terriinavahoroa Vahine, décédée cinq ans plus tôt de la tuberculose,

maladie qui la faisait beaucoup tousser (mare), surtout la nuit (po).

À l'époque, ce sont les Britanniques qui s'intéressent à la Polynésie à travers la Société missionnaire de Londres qui va durablement laisser son empreinte au point de donner son nom à l'archipel centré sur Tahiti, les îles de la Société. C'est sous le règne de Pomare II (1782-1821) que le protestantisme devient la religion officielle du royaume. Après le très court règne de Pomare III (1820-1827), mort de dysenterie à l'âge de sept ans, c'est sa sœur aînée qui devient reine sous le nom de Pomare IV (1813-1877) qui, elle, va connaître un long règne de cinquante années.

Sous l'influence de Georges Pritchard, missionnaire et consul de Grande-Bretagne, la nouvelle reine tente d'obtenir un protectorat britannique. À son instigation, elle chasse aussi les missionnaires catholiques de l'Ordre des Pères de Picpus, les Pères François Caret et Honoré Laval, entraînant, sur les conseils du consul des États-Unis d'origine franco-belge, Jacques-Antoine Moerenhout, l'intervention de la France. L'Amiral Abel Aubert du Petit-Thouars établit ainsi, à partir de 1842, au nom du roi Louis-Philippe I^{er}, un protectorat

français. Toujours sous l'influence du pasteur Pritchard, la reine dénonce le protectorat l'année suivante, provoquant l'annexion de Tahiti par la France et la guerre franco-tahitienne qui va durer de 1844 et 1846 et se solder par la victoire des troupes françaises à la bataille de Fatahau.

Un accord est finalement trouvé avec les Britanniques et la reine, qui aboutit au rétablissement du protectorat français mais avec un pouvoir accru accordé au Commissaire royal puis impérial représentant la France. Dès lors, le rôle de la souveraine ne cesse de décliner sans pour autant entamer son prestige. Si le protestantisme reste la principale religion du royaume, la Société missionnaire de Londres est progressivement écartée au profit de la Société des missions évangéliques de Paris. La mort de la reine d'une crise cardiaque en 1877 met fin à un long règne qui vaut à la souveraine défunte le surnom de Reine Victoria des Mers du Sud.

Son fils Pomare V (1839-1891) lui succède. Peu préparé et donc peu investi dans les affaires du royaume, le nouveau roi abdique en 1880 et cède son royaume à la France qui devient une colonie intégrée dans les Établissements français de l'Océanie. Il



Pirogue cousue de la Famille Pomaré (Musée de Tahiti et des îles),



Chapeaux d'influence occidentale fabriqués par la Reine Pomaré IV,

Tombeau de Pomaré V, construit en pierres de corail à la pointe Outua'ai, à côté d'un des principaux temples de l'Église évangélique de Polynésie française.

antipodes

par Fabrice de Chanceuil

conserve néanmoins son titre de roi jusqu'à sa mort, assorti d'une pension et de l'octroi de la Légion d'honneur et du Mérite agricole.

Après son retrait, la France achève son annexion de la Polynésie, devant parfois s'opposer à une résistance farouche, notamment à l'île Sous-le-Vent de Raiatea qui ne se soumettra qu'en 1897. La conquête s'achèvera seulement en 1901 avec l'annexion de l'île australe de Rimatara.

Pour sa part Pomaré V est mort en 1891 et inhumé à Arue dans un tombeau surmonté d'une amphore. Les mauvaises langues disent qu'il s'agit de la reproduction d'une bouteille de Bénédictine dont le roi était très friand et dont l'abus de consommation aurait provoqué sa mort. Depuis, son corps a été transféré à quelques mètres de là, dans le Cimetière royal Pomaré, où reposent également les autres défunts de la dynastie.

Aujourd'hui, il reste peu de témoignages du royaume de Tahiti. Le Palais royal a disparu mais la nouvelle mairie de Papeete, inaugurée en 1990, s'est inspirée de son architecture. Quant à la dynastie Pomaré, deux Pomaré XI se disputent l'héritage, Léopold Pomaré, né en 1935 et Joinville Pomaré, né en 1951, qui



s'est autoproclamé, en 2009, malgré l'opposition d'autres membres de sa famille, roi de Tahiti et des îles.

Le Royaume de Tahiti appartient malgré tout à l'Histoire mais son héritage, plus que dans certaines monarchies disparues, est assumé par ses

actuels habitants qui en conservent un souvenir bienveillant. ■

<https://www.tahitiheritage.pf/tombeau-roi-pomare-arue/>

<https://la1ere.francetvinfo.fr/polyneesie/2013/10/14/le-saviez-vous-la-vraie-histoire-du-tombeau-du-roi-77435.html>



Entrée du cimetière Pomaré.



Cimetière Pomaré (tombes non marquées).

Colloque de la Société d'Histoire littéraire de la France
organisé par Denis Pernot et Vital Rambaud

Maurice Barrès devant et dans l'histoire littéraire

Du 17 novembre 2023 au 18 novembre 2023
BnF, site Richelieu, entrée libre.



Vendredi 17 novembre 2023, après-midi

Sylvain Menant : ouverture

1. « Transmissions 1 »

- Jérôme Villeminez : « Le fonds Barrès du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France »
- Martine Jey : « Mais où est donc passé Barrès ? Absence ou reconfigurations génériques dans des histoires de la littérature »
- Jessica Desclaux : « Les éditions récentes de Barrès »

2. « Transmissions 2 »

- Pierre Brunel : « Pierre Moreau et Barrès »
- Dominique Ancelet-Netter : « Bourget et Barrès : une amitié dans l'histoire littéraire (regards croisés) des (premiers) carnets intimes aux (derniers) discours publics »
- Vital Rambaud : « La volonté barrésienne de s'inscrire dans *"cette chaîne que constitue l'histoire de notre littérature"* »

Responsable :
Société d'Histoire littéraire de la France
Revue d'Histoire littéraire de la France
112, rue Monge - BP 44 - 75005 Paris
srhlf@neuf.fr

Samedi 18 novembre 2023, matin

3. « Œuvre et actualité »

- Jean Garrigues : « Barrès et la corruption »
- Michel Leymarie : « Les guerres de Barrès »
- Jean-Michel Wittmann : « Barrès et la sociologie, de l'affaire Chambige à l'affaire Nény »

4. « Relations »

- Denis Pernot : « Barrès préfacier »
- Henri Scepi : « Barrès et les poètes »
- Fabien Dubosson : « *"La postérité sera tendre pour Maurice Barrès"*. Portrait d'André Breton en barrésiste contrarié (1919-1921) »

Samedi 18 novembre 2023, après-midi

5. Antoine Compagnon : « Barrès retrouvé »

6. « Patrimonialisation 1 »

- Estelle Anglade : « Barrès et le Panthéon »
- Marie-Clémence Régnier : « La maison de Charmes »

7. « Patrimonialisation 2 »

- Sarah Al-Matary : « «Un trésor national»? Les citations de Maurice Barrès dans le Trésor de la Langue Française. »
- Pauline Bruley : « Le style de Barrès »